la fibre
LE TEST D'ÉLIGIBILITÉ

Vous ou vos administrés souhaitez savoir si un logement peut bénéficier de la fibre optique ?
Le test d'éligibilité est la première étape pour connaître la disponibilité de la fibre dans un quartier.

COMMENT EFFECTUER LE TEST ?

1. **Se rendre sur le site :** charentemaritimetreshautdebit.fr/eligibilite
2. **Renseigner l'adresse :** Entrer le numéro de rue, le code postal et la ville dans le formulaire prévu à cet effet (sans ponctuation)
3. **Lancer la vérification :** Cliquer sur l'adresse dans la liste déroulante (ou cliquer sur « entrée » sur le clavier)
4. **Obtenir le résultat :** En quelques secondes, savoir si la fibre est disponible à l'adresse ou si des travaux sont en cours

LES COULEURS DE PASTILLES

- **Verte :** votre logement est éligible à la fibre
- **Rose :** votre logement est raccordable à la demande. Merci de contacter votre opérateur commercial afin de passer commande. Des travaux complémentaires nécessaires à votre raccordement sur le domaine public seront réalisés par nos soins sous un délai de 6 mois.
- **Bleue :** le déploiement de la fibre à votre adresse est en cours.
- **Jaune :** votre logement sera prochainement éligible à la fibre FTTH et FTTE.
- **Noire :** Votre logement ne pourra pas être raccordé à la fibre. Vous pouvez bénéficier d'une subvention pour souscrire à une offre satellite auprès de l'opérateur de votre choix.
- **Rouge :** Le déploiement de la fibre pour votre logement est suspendu. Pour plus d'information contactez-nous.

ABSENCE DE PASTILLE

Formuler une demande via la plateforme de contact du site :

charentemaritimetreshautdebit.fr/aide-et-contact/contactez-nous